

## Appel à projets (APP 2021) SFR Campus de la mer

### Objectif :

La SFR a pour ambition de mettre en synergie et de structurer les compétences scientifiques des unités partenaires impliquées dans les problématiques marines et à leur interfaçage avec le littoral. La SFR vise à renforcer les interactions existantes et à en promouvoir de nouvelles, et **dans un esprit interdisciplinaire**. Pour réaliser cette ambition, la SFR consacre 80% de son budget récurrent (soit 25k€) à cet AAP 2021.

Les objectifs de ce nouvel AAP restent identiques aux précédents :

- Soutenir les actions d'animation scientifique (organisation de réunions, d'ateliers, invitations de personnalités extérieures, site web...),
- Soutenir les projets émergents et les actions de projet en cours nécessitant un co-financement (frais de fonctionnement, rémunérations de stages),
- Soutenir la valorisation des travaux communs (publications, conférences....),
- Inciter aux partenariats régionaux, nationaux et internationaux (organisation de rencontres entre partenaires) en vue du dépôt d'un projet,
- Soutenir la mise en place de plateformes de compétences (méthodologie commune, ensemble d'équipement).

Une synthèse des actions financées dans le cadre des AAP 2019 et 2020, est jointe à cet appel afin d'illustrer la diversité des actions soutenues et des montants obtenus. Dans le cadre de l'AAP 2021, **la limite du soutien financier sera aux alentours de 10 k€.**

### Bénéficiaires :

Collectif de chercheurs de la SFR émanant de disciplines différentes afin de **favoriser l'interdisciplinarité**. Les chercheurs pourront ainsi appartenir à deux unités membres OU **à deux équipes d'un même laboratoire mais travaillant sur des disciplines différentes**. Ce dernier critère a été mis en place depuis l'AAP 2020 « au fil de l'eau ».

Adjoindre une unité extérieure est possible sous réserve d'un co-financement de cette unité partenaire.

### Dépenses éligibles :

- Frais d'organisation de séminaires, de conférences, de réunions à caractère scientifique et/ou technique,
- Frais de communications (site web...),
- Frais de missions et de déplacements y compris intervenants extérieurs à la SFR,
- Vacations et indemnités de stages (tous niveaux, L3, M1, M2),
- Consommables, prestations externes,
- Crédits de fonctionnements divers...

La SFR bénéficie de crédits de fonctionnements uniquement (pas d'équipements, pas de salaires). **Les sommes allouées doivent être dépensées avant la fin 2021.**

### **Soumission :**

La soumission consiste en l'envoi d'un résumé du projet proposé, listant problématique et objectifs scientifiques, méthodologie, les différents laboratoires impliqués, les coordonnées des chercheurs-es directement concernés-es, leurs rôles respectifs dans le projet, le montant demandé HT et TTC, ainsi que le(s) produit(s) attendu(s) (le tout **en une à deux pages maximum**). Prière de mentionner si l'action entre les unités est émergente, dans la continuité de collaborations passées ou en soutien d'un projet en cours. Dans ce dernier cas, préciser les co-financements acquis.

Les demandes sont à adresser à [anais.zamiara@univ-littoral.fr](mailto:anais.zamiara@univ-littoral.fr) avec une copie à [sebastien.lefebvre@univ-lille.fr](mailto:sebastien.lefebvre@univ-lille.fr).

**Nouveauté pour cet appel à projets :** Il y aura deux dates limites pour la réponse à l'AAP.

- Une première date limite de réponse est fixée au **01/11/2020**. Cette première phase est particulièrement dédiée aux projets qui devront démarrer tôt en 2021 et pour lesquels un soutien financier est nécessaire pour **des recrutements de stagiaires M2**. La décision d'attribution sera communiquée le 13 novembre 2020 au plus tard.
- Une deuxième date limite est fixée au **31/01/2021** pour les projets nécessitant un temps de montage plus long. La décision d'attribution sera communiquée le 12 février 2021 au plus tard.

Les demandes seront discutées et classées par les membres du bureau de la SFR.

### **Critères de sélection :**

Pertinence du projet et du partenariat, retombées pour la SFR

### **Calendrier :**

Diffusion AAP : 23 septembre 2020

Date limite de réponse 1 : 1<sup>er</sup> novembre 2020

Date limite de réponse 2 : 31 janvier 2021

### **Remerciements**

La SFR Campus de la mer devra être remerciée pour son soutien sur tout support de communication et de publication. Le logo est disponible sur demande auprès d'Anais Zamiara.